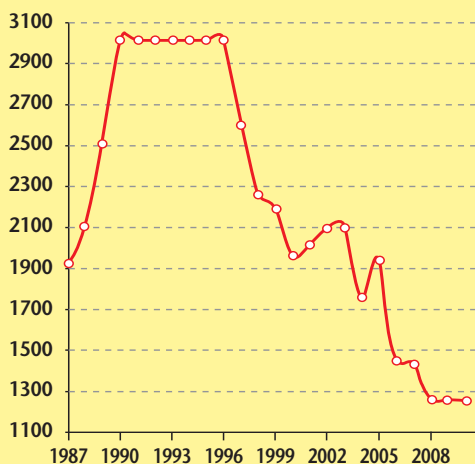


SNES

Secteur Formation Initiale et Continue
Entrer dans le métier – FIC-EDM

Évolution du nombre de postes ouverts
à l'agrégation externe depuis 1987



POUR NOUS CONTACTER

Au siège national

SNES Secteur FIC-EDM

Tél. : 01 40 63 29 57 - Fax : 01 40 63 29 78

Courriels : fmaitres@snes.edu -
agreges@snes.edu

Adresse postale

46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

<http://www.snes.edu>

rubrique « débiter »

Dans les sections académiques

www.snes.edu/spip.php?rubrique2414

Ces deux publications du SNES contiennent les informations indispensables pour l'année de stage. Elles seront disponibles gratuitement dans les sections académiques du SNES à la rentrée prochaine.



Parlons de l'agrégation !



Les suppressions d'emplois et la volonté dogmatique de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite n'épargnent pas l'agrégation. Avec 1 232 postes offerts, elle reste, depuis cinq ans, à son niveau le plus bas des vingt dernières années. Pourtant, avec l'élévation du niveau de recrutement des enseignants au master, l'agrégation devrait plus que jamais devenir la référence pour l'ensemble du second degré, tant au niveau des rémunérations et des conditions de service, que du niveau de qualification.

Cependant, en supprimant la formation professionnelle au cours de l'année de stage, le ministre rend les conditions d'entrée dans le métier extrêmement difficiles. Il nie la professionnalité des métiers de l'enseignement et s'apprête à sacrifier tout un pan du système éducatif sur l'autel des économies budgétaires.

À l'opposé de cette conception, le SNES porte l'idée d'une réelle formation professionnelle des enseignants articulée avec les études universitaires. Elles supposent une entrée progressive dans le métier, avec un temps de service devant les élèves très réduit, et l'existence d'une structure de formation de type IUFM qui permette de développer et d'articuler les liens entre la recherche et les enseignants du second degré et ceux entre la recherche disciplinaire et celle en sciences de l'éducation.

Enfin, la revalorisation qui devait être le dossier du ministre Chatel se révèle être une baudruche dégonflée. Oubliant les trois quart des enseignants, les effets ne seraient visibles que sur les six premières années d'exercice, rien au-delà. Or, c'est d'une tout autre ambition et d'une tout autre considération dont nos métiers ont besoin. Pour le SNES, la revalorisation doit toucher l'ensemble des enseignants et rattraper la dégradation continue en œuvre depuis le début des années 90. Elle doit concerner l'ensemble de la carrière et permettre de situer les rémunérations des enseignants parmi les plus élevées de la fonction publique, correspondant à

leur qualification, leurs responsabilités, en particulier sociales, et leur statut.

C'est en développant les mobilisations que le SNES entend imposer d'autres choix au gouvernement. C'est tous ensemble, dans l'action collective, qu'on y parviendra.

Bienvenue dans le métier, bienvenue au SNES. ■

Emmanuel Mercier, secrétaire national

SOMMAIRE

2. Votre affectation en stage
3. Pour recevoir une fiche syndicale.
4. Calendrier prévisionnel 2010 – Tableau des postes 2010 et résultats 2009

Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste. Le ministère va publier prochainement au Bulletin officiel de l'Éducation nationale une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).

DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles une formation est assurée pour votre discipline, sur le site internet du ministère (www.education.gouv.fr, rubrique SIAL).

Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons. Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins et les capacités d'accueil des académies, la carte des formations. Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e)s « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque académie, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2009. C'est une donnée indicative et néanmoins utile pour vous aider à formuler vos vœux (voir aussi sur notre site <http://www.snes.edu>, rubrique « débiter » puis « affectation en stage »).

Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (deuxième quinzaine d'août).

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration affecte les stagiaires sans consulter de groupe de travail académique et/ou sans

donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

• Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité, congé parental, et effectuer le service national en tant que volontaire.

• Vous pouvez solliciter un report pour :
– entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;

– effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;

– terminer la scolarité à l'ENS.

• D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :

– dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'inspection générale ;

– dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours. À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

– du concours obtenu notamment l'agrégation ;

– de la situation familiale (rapprochement de conjoint, enfant[s]).

En cas d'égalité de barème, sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours.

L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère.

Les non-titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2009-2010 à temps complet ou à temps partiel (au moins 50 % d'un équivalent temps plein).

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

– être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;

– que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires). Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint.

N.B. : la date de prise en compte des situations familiales est fixée au 1^{er} septembre 2010. Attention : l'administration demande aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.

RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles. Modifiée ou pas, votre affectation est impérative. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

VOTRE TRAITEMENT

Premiers indices de rémunération des agrégés (traitement en vigueur depuis le 1/10/2009).

- Premier échelon, indice 379 : 1 457 € net pendant trois mois.
- Deuxième échelon, indice 436 : 1 658 € net pendant neuf mois.
- Troisième échelon, indice 478 : 1 676 € net pendant douze mois.
- Quatrième échelon, indice 518 : 1 838 € net pendant douze mois.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/09/2010. Sont pris en compte, en totalité ou partiellement : les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger. L'effet financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

Enseigner plus en étant moins bien formé !

Telle pourrait être la devise du ministre concernant les lauréats des concours de la session 2010...

Les futurs stagiaires devront prendre en responsabilité un service de professeur à temps complet avec des compléments de formation extrêmement réduits.

Aucun cadrage national de l'organisation de la formation n'est prévu. Un stagiaire de l'académie de Créteil pourra avoir une organisation de la formation différente de celui affecté à Montpellier : une décharge de service de 6 heures ou non, des stages groupés ou des stages filés, un tuteur présent dans l'établissement ou non, un volume de formation différent... Une année de stage dans le stress qui casse l'idée même de formation.

L'augmentation du nombre d'heures de service obligera le futur stagiaire à travailler dans l'urgence. Il devra préparer les cours, corriger les devoirs, s'entretenir avec son tuteur, aller en formation, faire un stage en entreprise et lire des ouvrages de pédagogie et de didactique. À tout cela s'ajoute le stress permanent de la titularisation.

CE QUE LE SNES REVENDIQUE

- Une revalorisation financière qui prenne en compte l'allongement d'une année d'étude dans le cadre de la revalorisation des traitements et du calcul de la pension de retraite.
- Une année pleine et entière de formation après la réussite au concours.
- Un temps de service devant les élèves réduit à 6 heures par semaine, avec une réelle formation au sein d'IUFM rénovés
- Des formations professionnali-

santes au cours des masters, en lien avec la discipline d'enseignement et des stages d'observation ou de pratique accompagnée.

- Un dispositif d'aides sociales incluant une allocation d'autonomie et

des prérecrutements (voir encadré prérecrutement).

- Un plan pluriannuel de recrutement avec une augmentation significative du nombre de postes aux concours (19 000 par an, au lieu de 8 600 cette année).

Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2010 et une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code postal Ville :

Courriel :

Concours : Discipline :

Situation actuelle : Élève IUFM Étudiant(e) MI-SE
Contractuel(le) Vacataire Assistant(e) d'éducation

Autre :

À retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13

LE SNES VOUS AIDE

Tous les ans, en juillet-août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Au niveau ministériel, pour rattacher chacun(e) d'entre vous à un rectorat, puis au niveau académique, pour vous attribuer un lieu de stage devant les élèves. Notre syndicat, majoritaire dans le second degré, y est activement représenté. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et nous demandons leur généralisation au niveau académique. Pourquoi ?

D'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées. Ensuite, cela contraint l'administration à la transparence. Toute erreur, tout dysfonctionnement est visible et elle doit justifier de ses décisions.

Enfin, ils permettent de prendre en compte des situations individuelles, dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ». Nos représentants défendent ainsi les collègues dont la prise de fonction est conditionnée par une situation médicale ou sociale délicate.

C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir **la fiche syndicale** que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusive (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site www.snes.edu à la rubrique « Débuter »).

Par ailleurs, le SNES est à votre service pour vous aider à formuler vos vœux et à calculer votre barème, vous informer rapidement dès la fin de la réunion du groupe de travail, intervenir éventuellement pour une révision d'affectation.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL session 2010

Disciplines	Résultats admissibilité	Épreuves d'admission		Résultats d'admission
		Dates	Lieux	
Allemand	vendredi 04 juin 2010	du 21 juin au 4 juillet	Maison de la Légion d'Honneur – 5, rue de la Légion-d'Honneur 93200 Saint-Denis	lundi 05 juillet
Anglais	mardi 08 juin 2010	du 24 juin au 15 juillet	Foyer des Lycéennes – 10, rue Docteur-Blanche, 75016 PARIS	vendredi 16 juillet
Arabe	mardi 08 juin 2010	du 21 au 27 juin	Lycée Louis-le-Grand – 123, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS	mercredi 30 juin
Arts option arts appliqués	NC	NC	NC	nc
Arts option arts plastiques	mardi 01 juin 2010	du 21 au 29 juin	Antenne IUFM – 2, avenue Jules-Isaac, 13100 AIX-EN-PROVENCE	jeudi 01 juillet
Biochimie-génie biologique	vendredi 04 juin 2010	du 18 juin au 2 juillet	NC	vendredi 09 juillet
Chinois	lundi 14 juin 2010	du 21 au 23 juin	Maison des Sciences de l'Homme – Univ. Aix 1 5, rue du Château-de-l'Horloge, 13094 AIX-EN-PROVENCE	jeudi 24 juin
Économie et gestion (toutes options)	lundi 31 mai 2010	du 17 juin au 7 juillet	Lycée Claude-Bernard - 1, av du Parc-des-Princes, 75016 PARIS	vendredi 09 juillet
Éducation physique et sportive	mercredi 19 mai 2010	du 4 au 9 juillet	Parc Omnisports Pierre-Coulon - Pont-de-l'Europe, 03206 VICHY CEDEX	mardi 13 juillet
Espagnol	vendredi 04 juin 2010	du 23 juin au 4 juillet	IUFM Sainte-Agne, 31 TOULOUSE	mardi 06 juillet
Génie civil	lundi 14 juin 2010	du 27 juin au 2 juillet	IUT Bordeaux – Univ. Bordeaux 1 – 15, rue Naudet, 33175 GRADIGNAN	mardi 06 juillet
Génie électrique	lundi 10 mai 2010	du 8 au 13 juin	ENS - 61, av du Pdt-Wilson - 94235 CACHAN	jeudi 17 juin
Génie mécanique	lundi 17 mai 2010	du 2 au 8 juin	Institut français de Mécanique avancée Campus des Cézeaux, 63175 AUBIERE	vendredi 11 juin
Géographie	lundi 07 juin 2010	du 22 juin au 3 juillet	Université Paris 1 – 191, rue St-Jacques, PARIS 5 ^e	lundi 05 juillet
Grammaire	mardi 08 juin 2010	du 28 juin au 2 juillet	SIEC – 7, rue Ernest-Renan - 94749 ARCUEIL	mardi 06 juillet
Hébreu	lundi 10 mai 2010	du 26 au 27 mai	INALCO – Centre Pédagogique Riquet - 10, rue Riquet, 75019 PARIS	lundi 31 mai
Histoire	mardi 08 juin 2010	du 22 juin au 9 juillet	Institut de Géographie – 191, rue Saint-Jacques, 75005 PARIS	mardi 13 juillet
Italien	mercredi 02 juin 2010	du 21 juin au 3 juillet	Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse 74, rue Louis-Pasteur, 84029 AVIGNON	mardi 06 juillet
Japonais	vendredi 21 mai 2010	du 15 au 17 juin	Antenne Belle Gabrielle-INALCO 49 bis, av. de la Belle-Gabrielle, 75012 PARIS	vendredi 18 juin
Lettres classiques	mercredi 02 juin 2010	du 26 juin au 12 juillet	LP Erik-Satie – 2, rue Durouchoux, 75014 PARIS	jeudi 15 juillet
Lettres modernes	jeudi 03 juin 2010	du 19 juin au 7 juillet	Lycée Henri-4 – 23, rue Clovis, 75231 PARIS CEDEX 05	jeudi 08 juillet
Mathématiques	mardi 08 juin 2010	du 24 juin au 15 juillet	Université Paris 7 Paris Diderot – 16, rue M.-Duras, - 75013 PARIS	lundi 19 juillet
Mécanique	mercredi 26 mai 2010	du 14 au 23 juin	Lycée Chaptal – 44, bd des Batignolles, 75008 PARIS	lundi 28 juin
Musique	NC	NC	NC	nc
Philosophie	mardi 01 juin 2010	du 21 juin au 10 juillet	Univ Paris 1 – Panthéon Sorbonne - 12, place du Panthéon, 75005 PARIS	lundi 12 juillet
Polonais	vendredi 21 mai 2010	du 15 au 18 juin	INALCO – 2, rue de Lille, 75007 PARIS	vendredi 18 juin
Portugais	mercredi 26 mai 2010	du 14 au 18 juin	Lycée Général-Molière - 71, rue du Ranelagh, 75016 PARIS	mercredi 23 juin
Russe	mardi 08 juin 2010	du 28 juin au 2 juillet	Univ Paris 4 – 108, bd Malesherbes, 75017 PARIS	mercredi 07 juillet
Sciences de la vie, de la Terre et de l'univers	samedi 29 mai 2010	du 11 juin au 9 juillet	Lycée Saint-Louis – 44, bld Saint-Michel, 75006 PARIS	lundi 12 juillet
Sciences économiques et sociales	vendredi 28 mai 2010	du 17 juin au 1 ^{er} juillet	NC	vendredi 02 juillet
Sciences physiques option physique	lundi 07 juin 2010	du 28 juin au 18 juillet	Lycée Berthelot – 6, bd Maurice-Berteaux, 94100 ST MAUR-DES-FOSSES	lundi 19 juillet
Sciences physiques option physique appliquée	vendredi 04 juin 2010	du 20 juin au 1 ^{er} juillet	ENS de Cachan – 61, av du Pdt Wilson - 94230 CACHAN	jeudi 08 juillet
Sciences physiques option chimie	vendredi 28 mai 2010	du 20 juin au 8 juillet	Lycée Henri-4 – 23, rue Clovis - 75231 PARIS CEDEX 05	vendredi 09 juillet

NC : Non communiqué

AGRÉGATION EXTERNE	POSTES 2010	RAPPEL SESSION 2009						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis présents
Philosophie	43	40	1 063	604	15,1	98	40	6,6 %
Lettres classiques	46	40	328	246	6,2	100	40	16,3 %
Grammaire	5	5	35	24	4,8	12	5	20,8 %
Lettres modernes	80	90	1 296	827	9,2	205	90	10,9 %
Histoire	84	84	2 309	1 406	16,7	173	84	6,0 %
Géographie	25	25	365	182	7,3	55	25	13,7 %
Sciences éco. & sociales	23	23	386	153	6,7	47	23	15,0 %
Allemand	34	34	256	160	4,7	74	34	21,3 %
Anglais	128	128	1 684	1 030	8,0	288	128	12,4 %
Arabe	4	4	88	42	10,5	6	4	9,5 %
Espagnol	40	48	843	514	10,7	104	48	9,3 %
Hébreu	1	0						
Italien	14	14	219	120	8,6	36	14	11,7 %
Chinois	3	3	34	22	7,3	8	3	13,6 %
Langue et culture japonaise	1	0						
Polonais	1	0						
Portugais	2	0						
Russe	2	0						
Mathématiques	263	252	2 659	1 579	6,3	553	252	16,0 %
Sc. physiques : – Physique	102	112	1 455	695	6,2	255	112	16,1 %
– Chimie	40	45	576	228	5,1	90	45	19,7 %
– Physique & élec. appliquées	16	16	184	88	5,5	36	16	18,2 %
Sc. de la vie, sc. de la Terre & de l'univers	80	87	1 858	1 056	12,1	196	87	8,2 %
Biochimie - génie biologique	10	10	221	78	7,8	25	10	12,8 %
Mécanique	25	25	205	87	3,5	54	25	28,7 %
Génie civil	12	12	111	55	4,6	30	12	21,8 %
Génie électrique	13	13	273	108	8,3	30	9	8,3 %
Génie mécanique	15	18	166	59	3,3	40	18	30,5 %
Eco. & gestion : – A : Administrative	13	13	330	106	8,2	30	13	12,3 %
– B : Comptable & financière	21	21	457	142	6,8	49	21	14,8 %
– C : Commerciale	20	20	577	181	9,1	50	20	11,0 %
– D : Éco., info. & gestion	5	5	87	31	6,2	10	4	12,9 %
Musique	17	17	223	137	8,1	42	17	12,4 %
Arts : – A : Arts plastiques	16	16	540	293	18,3	40	16	5,5 %
– B : Arts appliqués	10	10	173	99	9,9	25	10	10,1 %
Éducation physique & sportive	18	15	534	201	13,4	40	15	7,5 %
TOTAL	1 232	1 245	19 535	10 553	8,5	2 801	1 240	11,8 %